

Que dit le droit international sur les cessions de territoire ?

La souveraineté de la Crimée a provoqué une nouvelle passe d'armes entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky. Mais que dit le droit international ?

Uti possidetis juris. Cette locution latine désigne « **une coutume reconnue internationalement depuis l'indépendance des anciennes colonies, explique Jean-Paul Pancraccio, professeur émérite en droit international. Elle garantit l'intangibilité (ce qui ne peut pas être modifié) des frontières quand ce sont les anciennes limites administratives d'une puissance colonisatrice ou d'une fédération qui n'existe plus, comme l'ex-URSS.** » Ironie, la Russie s'y est « **cramponnée parfois pour résister aux revendications des peuples** », souligne la Fondation Robert Schuman.

Neutralité et neutralisme

Les frontières de l'Ukraine, ancienne république soviétique, sont issues de ce principe. De plus, les mémorandums de Budapest, signés en 1994, garantissent leur intégralité.

Les frontières sont pourtant parfois modifiées. « **Il n'y a aucune obligation de faire ratifier les traités par l'Onu, poursuit Jean-Paul Pancraccio. Comme en droit civil, il suffit d'être deux pour signer un contrat. Cependant, il ne doit pas être signé sous la contrainte.** » Ici, elle est évidente.



| SOURCES : @WAR_MAPPER, LIVEUAMAP, DEEPSTATEMAP.

| INFOGRAPHIE : OUEST-FRANCE.

« **Mais l'Ukraine pourrait signer un traité *post bellum* (après la guerre) qui annule la contrainte.** »

Vladimir Poutine revendique depuis longtemps la neutralité de l'Ukraine afin de créer une zone tampon à sa frontière. Pour l'auteur du *Dictionnaire de la diplomatie*, « **il ne faut pas la confondre avec le neutralisme, qui consiste simplement à rester neutre, comme a longtemps fait la Finlande. La neutralité est un statut international garanti par des puis-**

sances extérieures. Par exemple, si la Suisse, pays neutre depuis 1815 (au sens de neutralité), était attaquée, la France devrait la défendre. »

Cette neutralité de l'Ukraine était déjà un élément du plan de paix esquissé par le candidat Donald Trump à l'automne dernier, sans que l'on en connaisse les contours exacts.

Paul-Joseph BOULADOUX.